



SVFAB ANALYSE DÉTAILLÉE

2021-11-19 «Abstimmungs-Arena» zum Covid-19-Gesetz

Émission : SRF Tagesschau | 2021-11-19 | Analysée le : 2026-05-19 15:47

Version 3.0-detail | Universal 3.0-detail | Konverter 3.4 (2026-05-20) | Massstab: Art. 4 RTVG

**SCORE
GLOBAL**

6.1/10

Violation grave du principe d'équilibre. Degré d'écart élevé

0 = équilibré, 10 = fortement unilatéral/manipulateur

SPECTRE POLITIQUE

Classification selon le Chapel Hill Expert Survey (CHES) 2024

Le Chapel Hill Expert Survey (CHES 2024) est une enquête académique auprès de 609 politologues dans 31 pays. Chaque parti est classé sur une échelle de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite).

Parti	Les Verts	PS	PVL	Le Centre	PEV	PLR	UDC
CHES	1.13	1.67	3.60	5.47	5.64	7.67	9.00
Spectre	Gauche	Gauche	Gauche	Centre	Droite	Droite	Droite

La tendance globale est représentée sur une échelle de 0 à 10 (0 = fortement favorable à la gauche, 5 = équilibré, 10 = fortement favorable à la droite). Le calcul est basé sur la différence de faveur moyenne accordée aux partis de gauche par rapport aux partis de droite (regroupement selon CHES 2024).

TENDANCE (G – D)

3.2 / 10

Favorable à la gauche

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

← Gauche

Droite →

Source : Chapel Hill Expert Survey 2024 — chesdata.eu | [Jolly et al., Electoral Studies, 2022](#) | Valeurs seuils : [Pew Research Center](#)

Cette section sert à la classification politique et n'est pas prise en compte dans le score global.



PAYSAGE POLITIQUE

La Suisse est une démocratie de concordance dotée d'un Conseil fédéral de sept membres, composé selon la formule magique. Au moment de l'émission (novembre 2021) : UDC 2 sièges, PS 2 sièges, PLR 2 sièges, Le Centre 1 siège. Il n'existe pas de division classique gouvernement/opposition — tous les grands partis sont représentés au gouvernement. Le biais se manifeste donc dans la sur-/sous-représentation de certains partis et positions, et non dans un schéma gouvernement-contre-opposition.

Parti	CHES G-D	Sièges CN	Gouvernement/Opposition	Position centrale (contexte Covid)
UDC	8.0	62	Gouvernement (2 CF)	Contre le certificat, contre la concentration du pouvoir au CF
PS	2.5	41	Gouvernement (2 CF)	Pour la loi Covid, pour les mesures étatiques
PLR	6.5	28	Gouvernement (2 CF)	Pour la loi Covid, liberté + responsabilité
Le Centre	5.0	29	Gouvernement (1 CF)	Pour la loi Covid, contrôle parlementaire
Les Verts	2.0	23	Opposition	Pour les mesures Covid
PVL	4.0	10	Opposition	Pour la loi Covid, critique envers la mise en œuvre par le CF
PEV	5.5	2	Opposition	Non pertinent dans cette émission

L'émission s'inscrit dans la cinquième vague Covid (novembre 2021), peu avant la votation sur les modifications de la loi Covid du 28 novembre 2021. La ligne de conflit centrale ne suit pas le clivage classique gauche-droite, mais oppose les partisans des mesures (PS, PLR, Le Centre, PVL, Les Verts, Conseil fédéral) aux critiques des mesures (majorité UDC, comités extra-partisans). Une deuxième ligne de tension porte sur la question du contrôle démocratique : quel pouvoir le Conseil fédéral doit-il détenir en période de pandémie ? L'UDC et les comités référendaires voient dans la loi une concentration de pouvoir inadmissible au Conseil fédéral, tandis que les partisans font valoir que le Parlement a précisément limité le Conseil fédéral.

SRF (Schweizerisches Radio und Fernsehen) est le service public de radio et télévision suisse, financé par des redevances de réception (redevance Serafe) et des contributions étatiques. Conformément à l'art. 4 LRTV, SRF est tenu à une présentation factuelle, à la diversité des opinions et à une sélection équilibrée des interlocuteurs. En tant que plus grande organisation médiatique de Suisse, SRF porte une responsabilité particulière pour la formation démocratique de l'opinion, notamment lors des campagnes de votation.



CHAPITRE 1 — BIAIS PARTISAN

Parti	Score (-5..+5)	Représentation dans l'émission vs. position du programme
UDC	-2	15:42 "c'est l'UDC qui est [divisée]" — Position du programme : UDC contre le certificat, pour la responsabilité individuelle — La représentation met l'accent sur la division interne plutôt que sur la position de fond ; 40:10 Bircher est confrontée à la comparaison avec l'Autriche, ses arguments centraux (fausse sécurité, mauvaise stratégie) sont répétitivement interrompus par le modérateur et le camp adverse — déformés par un cadrage qui la rend peu crédible
PS	0	PS non directement représenté ; Berset en tant que conseiller fédéral défend la position gouvernementale, pas explicitement le programme PS — non évaluable
PLR	+2	22:43 Wasserfallen correctement présenté comme penseur libéral, sa position (liberté + responsabilité) correctement représentée — Position du programme : pour la voie bilatérale, accès au marché, pragmatique — correctement représentée
Le Centre	+3	12:37 Wismar-Felder correctement présentée comme parlementaire, sa position (le Parlement a limité le CF) correspond au programme du Centre (solution négociée, contrôle parlementaire) — correctement représentée
Les Verts	0	Non représentés dans l'émission — non évaluable
PVL	+2	30:54 Bäümle correctement présenté, son attitude critique envers la mise en œuvre par le CF tout en soutenant la loi correspond au programme PVL (pragmatique, ouvert à la technologie) — correctement représenté
PEV	0	Non représenté dans l'émission — non évaluable

Résumé du biais partisan

- Représentation la plus fidèle : Le Centre (score +3) — La position de Wismar-Felder a été représentée correctement et complètement
- Distorsion la plus forte : UDC (score -2) — La position de l'UDC est affaiblie par l'accent mis sur la division interne et les interruptions répétées de Bircher
- Écart moyen par rapport à 0 : 1.2 (pour les partis évaluable)
- Conclusion : L'émission représente correctement les positions des partis favorables (PLR, Le Centre, PVL). La position de l'UDC est affaiblie par le cadrage (division, comparaison avec l'Autriche, accusation de dictature). Les comités d'opposition sont soumis à une pression plus forte de la part du modérateur et du fact-checking que le camp des partisans.



CHAPITRE 2 — INFORMATIONS SUR L'ÉMISSION ET CADRE THÉMATIQUE

Données de l'émission

- Titre : Arena de votation — Loi Covid
- Date : 19.11.2021
- Modérateur : Sandro Brotz
- Fact-checking : Thomas Häusler (responsable Science Radio SRF), Kathrin Zöfel, Daniel Theis

Acteurs	Fonction	Parti/Affiliation	Spectre politique
Alain Berset	Conseiller fédéral, ministre de la Santé	PS	Gauche
Josef Ender	Porte-parole du comité référendaire / Alliance d'action des cantons primitifs	Sans parti / critique des mesures	Droite libertaire
Priska Wismar-Felder	Conseillère nationale	Le Centre	Centre
Martina Bircher	Conseillère nationale	UDC	Droite
Christian Wasserfallen	Conseiller national	PLR	Centre-droite
Martin Bäumlé	Conseiller national	PVL	Centre-gauche
Stefan Rietiker	Président du comité Sain et Libre, ancien médecin, entrepreneur en technologie médicale	Sans parti / critique des mesures	Droite libertaire
Hernani Marquez	Fondateur du comité Vaccinés contre le certificat Covid, expert en informatique	Sans parti / critique des mesures	Difficile à classer
Thomas Häusler	Responsable Science Radio SRF	Interne SRF	Institutionnel

Thème principal

Débat de votation sur les modifications de la loi Covid-19, notamment le certificat Covid, les aides économiques et la répartition des pouvoirs entre le Conseil fédéral et le Parlement.



CHAPITRE 3 — 15 CRITÈRES : ANALYSE DÉTAILLÉE

Faits concrets — 9 techniques dénombrables et scientifiquement solides

1. SÉLECTION DES EXPERTS

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Expert 1 : Thomas Häusler, responsable Science Radio SRF

Horodatage : 02:00 / 26:01 / 33:42 / 46:51 / 48:25

Déclaration : "Les données actuelles indiquent qu'en Suisse, environ un tiers des personnes hospitalisées sont vaccinées [...] trois fois plus de personnes non vaccinées sont hospitalisées que de personnes vaccinées."

Classification : Collaborateur interne de SRF, pas un scientifique externe indépendant. Présenté comme vérificateur de faits neutre.

Contre-voix manquante : Épidémiologiste indépendant d'une université suisse (p. ex. ETH, Uni Bâle) ayant accès aux données primaires.

Vérification approfondie des sources :

(a) FINANCEMENT : SRF, service public, partiellement financé par l'État. Conflit d'intérêts : SRF a un intérêt institutionnel à légitimer les mesures étatiques, car SRF est lui-même régulé et financé par l'État. De plus, SRF en tant qu'institution fait partie du système médiatique qui a majoritairement soutenu les mesures.

(b) MANDAT : Le mandat de Häusler en tant que rédacteur scientifique de SRF n'est pas compatible avec une appréciation totalement neutre dans une émission de votation politiquement chargée de sa propre chaîne. Il n'est pas un expert externe.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Interne SRF, conflit d'intérêts institutionnel

D2 Risque personnel : -1 — Aucun risque personnel lié à ses déclarations ; carrière chez SRF dépendante de la ligne institutionnelle

D3 Compétence professionnelle : +1 — Journaliste scientifique, mais pas épidémiologiste ni médecin ; commente des études médicales sans expérience de recherche propre

D4 Cohérence des opinions : 0 — Aucune donnée comparative disponible

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Largement basé sur les données, mais sans indication des sources primaires

D6 Niveau de source : -1 — Secondaire ; cite des études sans référence ("selon les études")

TOTAL : -1 → FEU DE SOURCE : JAUNE

(c) COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE : Häusler est présenté comme une instance neutre de "fact-checking", bien qu'il soit interne à SRF et ne corrige exclusivement que les déclarations du camp adverse. Il s'agit d'un cadrage structurellement partiel.

Expert 2 : Aucun expert externe indépendant présent

L'émission renonce totalement à toute expertise scientifique externe et indépendante. Tous les "experts" sont soit des acteurs politiques, soit des collaborateurs internes de SRF.

Groupes d'experts manquants :



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

- Épidémiologiste indépendant (ETH Zurich, Swiss TPH)
- Constitutionnaliste (Université de Berne, Zurich)
- Expert indépendant en protection des données (PFPDT ou université)

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Thomas Häusler, responsable Science Radio SRF	-1	-1	+1	0	+1	-1	-1	JAUNE

Résumé :

- Häusler : JAUNE (-1) — Interne SRF, conflit d'intérêts structurel, pas de sources primaires
- Aucun expert externe présent — déficit grave pour une émission de votation



2. SÉLECTION DES SOURCES

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Affirmations sans source primaire = points de pénalité (vérification des rumeurs)

Source 1 : Sondage d'opinion SRG GFS

Horodatage

28:56 — Déclaration : "Dans le dernier sondage d'opinion SRG de l'institut de recherche GFS, il y a une majorité stable en faveur de cette loi. 61% des personnes interrogées y sont favorables."

(a) Financement : Financé par SRG. GFS est un institut de recherche privé, mais le sondage a été commandé par SRG.

(b) Conflit d'intérêts structurel : SRG, en tant que commanditaire du sondage, a un intérêt institutionnel dans ses résultats. Le sondage est utilisé par le modérateur comme argument contre le camp adverse ("Ces personnes font davantage confiance à l'État que vous").

(c) Source contraire manquante : Aucun sondage alternatif (p. ex. sondage Tamedia) n'est mentionné.

Source 2 : Sondage Gastro-Swiss

Horodatage

29:26 / 30:36 — Déclaration : "81% de leurs membres ont subi des pertes de chiffre d'affaires à cause du certificat" vs. "nous arrivons à 10 à 15% au maximum, en vérification également avec les services officiels à Berne"

(a) Financement : Gastro-Swiss est une association professionnelle, financée par les cotisations de ses membres.

(b) Conflit d'intérêts structurel : Gastro-Swiss a intérêt aux aides étatiques ; la méthodologie du sondage est qualifiée par Bäumle de "statistiquement non significative", sans que cela soit vérifié.

(c) Source contraire manquante : Aucune étude économique indépendante sur les effets du certificat sur la restauration.

Source 3 : Déclaration du médecin cantonal bâlois (citée indirectement)

Horodatage

08:19 — Déclaration : "Le recours au rappel ne peut pas, et cela doit être dit clairement, freiner suffisamment la hausse rapide actuelle des cas."

(a) Financement : Étatique (canton de Bâle).

(b) Conflit d'intérêts structurel : Le médecin cantonal est un acteur étatique ; la déclaration est utilisée par le modérateur contre Berset, ce qui est inhabituel.

(c) Source contraire manquante : Aucune mise en contexte permettant de savoir si cette déclaration est représentative des médecins cantonaux.

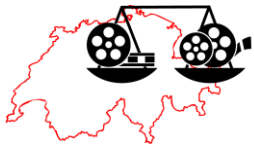
Vérification des rumeurs :

Rumeur 1 :

Horodatage : 50:30 — Affirmation : "Nous avons sur now.ca un article d'Autriche montrant que quelqu'un s'était délibérément infecté pour obtenir un certificat de guérison. Et il est ensuite décédé."

Marqueur verbal : "où il a été montré" (non spécifique)

Source primaire disponible : Non — point de pénalité. La source "now.ca" n'est pas vérifiée, aucun fact-checking par Häusler.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Résumé : La sélection des sources est unilatérale : le propre sondage de SRG est utilisé comme argument contre le camp adverse, les sources externes indépendantes font défaut. Une rumeur (décès en Autriche) reste non vérifiée.



3. RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Temps de parole estimé (d'après la transcription) :

- Alain Berset (partisan/CF) : (21%)
- Priska Wismar-Felder (partisane/Le Centre) : (9%)
- Christian Wasserfallen (partisan/PLR) : (8%)
- Martin Bäumlé (partisan/PVL) : (10%)
- Josef Ender (opposant) : (11%)
- Martina Bircher (opposante/UDC) : (9%)
- Stefan Rietiker (opposant) : (9%)
- Hernani Marquez (opposant) : (7%)
- Thomas Häusler (interne SRF) : (8%)
- Modérateur Brotz : (7%)

Camp des partisans au total (y compris Berset) : (48%)

Camp des opposants au total : (37%)

SRF interne/modérateur : (15%)

Résumé : Le camp des partisans dispose structurellement de plus de temps de parole, notamment grâce à l'interview d'ouverture approfondie avec Berset (). Les interventions de fact-checking de Häusler (8%) profitent exclusivement au camp des partisans, ce qui renforce l'asymétrie effective.



4. OMISSIONS (Selective Omission)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Omission 1 :

Contexte

Les objections des 376 juristes sont mentionnées, mais jamais approfondies ni mises en perspective par un constitutionnaliste.

Pertinent à : Horodatage 17:25

Effet

Les préoccupations constitutionnelles apparaissent comme de simples affirmations du camp adverse, sans que leur substance soit examinée. Häusler n'effectue aucun fact-checking à ce sujet.

Omission 2 :

Contexte

La question de savoir si la loi restreint ou habilite réellement le Conseil fédéral est débattue de manière contradictoire, mais jamais clarifiée par un expert juridique indépendant.

Pertinent à : Horodatage 19:21 / 23:15

Effet

Le modérateur adopte la terminologie du camp des partisans ("adaptations"), sans traiter de manière équivalente celle du camp adverse ("durcissements"). La question juridique reste non résolue.

Omission 3 :

Contexte

La question des tests gratuits et de la contrainte vaccinale indirecte est soulevée par Bircher (78:45), mais n'est pas approfondie.

Pertinent à : Horodatage 78:45

Effet

Un argument central du camp adverse (suppression des tests gratuits = contrainte vaccinale indirecte) n'est pas approfondi par un fact-checking ou une question de suivi, bien qu'il soit pertinent pour de nombreux électeurs.

Résumé : Les arguments centraux du camp adverse (droit constitutionnel, contrainte vaccinale indirecte, question juridique de la concentration du pouvoir) sont mentionnés, mais non approfondis ni mis en perspective par des experts indépendants. Le fact-checking intervient exclusivement sur les déclarations du camp adverse.

Voix manquantes

- Constitutionnaliste : Aurait pu évaluer indépendamment la question de la concentration du pouvoir au Conseil fédéral et les objections des 376 juristes
- Épidémiologiste indépendant (non interne à SRF) : Aurait pu confirmer ou infirmer l'efficacité du certificat et des mesures avec des sources primaires
- Représentant de PME de la restauration : Aurait pu clarifier de première main les chiffres contradictoires sur les pertes de chiffre d'affaires (81% vs. 10-15%)
- Préposé à la protection des données : Aurait pu apporter une expertise au débat sur le traçage des contacts



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

- Médecin intensiviste : Aurait pu décrire la situation hospitalière à partir de son expérience directe (Rietiker n'est plus médecin praticien)
- Chercheur en sciences sociales : Aurait pu contextualiser empiriquement la dynamique de division sociale
- Représentant des non-vaccinés sans agenda politique : Aurait pu apporter la perspective de ceux qui ne sont pas vaccinés pour des raisons médicales ou personnelles
- Économiste : Aurait pu quantifier les conséquences économiques de la loi vs. son rejet



5. MANIPULATION DES CHIFFRES

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Des chiffres complets comprennent : valeur absolue, proportion (%) et tendance

Constat 1 :

Horodatage 37:01

Chiffre : "6'169 nouveaux cas positifs de coronavirus déclarés. 46 pour cent de plus que la semaine précédente."

Dimensions : (a) Valeur absolue ✓, (b) Proportion partielle (% par rapport à la semaine précédente), (c) Tendance ✓

Contexte manquant

Aucune indication du taux de dépistage (combien de tests ont été effectués ?). La hausse des cas peut également être due à davantage de tests. Aucune indication du taux de positivité.

Effet

Les chiffres sont présentés sans contexte de taux de dépistage, ce qui accentue le caractère dramatique et suggère l'urgence de mesures étatiques.

Constat 2 :

Horodatage 26:04

Chiffre : "trois fois plus de personnes non vaccinées sont hospitalisées que de personnes vaccinées"

Dimensions : (a) Valeur absolue X (non mentionnée), (b) Proportion ✓ (relative), (c) Tendance X (non mentionnée)

Contexte manquant

Aucune indication du nombre absolu. Aucune indication de l'évolution dans le temps. Aucune indication du taux de vaccination par groupe d'âge (les personnes âgées sont davantage vaccinées et présentent un risque d'hospitalisation plus élevé — variable de confusion).

Effet

Le chiffre suggère une causalité claire (la vaccination protège contre l'hospitalisation), sans mentionner les variables de confusion.

Constat 3 :

Horodatage 29:26 / 30:36

Chiffre : "81% ont subi des pertes de chiffre d'affaires" vs. "10 à 15% au maximum"

Dimensions : (a) Valeur absolue X, (b) Proportion ✓, (c) Tendance X

Contexte manquant

Aucune clarification de la méthodologie des deux chiffres. Aucune vérification indépendante. Häusler n'effectue aucun fact-checking.

Effet

Des chiffres contradictoires restent non résolus ; le modérateur laisse la divergence en suspens sans la résoudre.

Résumé : Les chiffres sont présentés sans la triade complète (valeur absolue, proportion, tendance). Les chiffres d'hospitalisation manquent notamment du contexte des variables de confusion. Les chiffres économiques contradictoires ne sont pas résolus.



6. GUILT BY ASSOCIATION (culpabilité par association)

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Association 1 :

Horodatage 12:28

Citation *"Monsieur Ender, dans une dictature, dont votre camp aime bien parler, vous n'auriez certainement pas pu lancer un référendum"*

Technique : Le modérateur associe Ender et l'ensemble du camp adverse au terme "dictature", bien qu'Ender n'ait pas lui-même utilisé ce terme dans l'émission. L'association est formulée comme question d'ouverture.

Effet Le camp adverse est associé dès le début à des termes extrêmes, ce qui nuit à sa crédibilité.

Association 2 :

Horodatage 56:55

Citation *"Il y a alors des vidéos sombres comme celle-ci, dans lesquelles d'anciens policiers et de prétendus policiers en activité se rebellent contre l'État."*

Technique : Ender est confronté à une vidéo qu'il n'a pas produite et dont il ne s'est pas explicitement distancié. L'association "milice citoyenne" est introduite par le modérateur.

Effet Ender est associé à des activités antiétatiques sans qu'un lien direct soit établi.

Association 3 :

Horodatage 83:59

Citation *"Ces sceptiques des vaccins, j'en ai ras-le-bol, non ? [...] Regardez donc les adeptes du chapeau en aluminium."*

Technique : Bäümle associe le camp adverse aux "adeptes du chapeau en aluminium" et aux "sceptiques des vaccins". Le modérateur n'intervient pas.

Effet Le camp adverse est globalement assimilé à des théoriciens du complot. Le modérateur, qui a adressé un avertissement à Rietiker (47:56), n'intervient pas ici — asymétrie manifeste.

Pour Rietiker (qualifié d'"incompétent") :

VÉRIFICATION DES SOURCES :

- Travaille avec des sources primaires vérifiables ? OUI (anticorps monoclonaux, études sur les hospitalisations)
- Les affirmations centrales sont-elles falsifiables ? OUI (affirmations empiriques sur les taux d'hospitalisation)

MATRICE DE RISQUE :

- Perdu : Réputation professionnelle en tant que médecin/entrepreneur, hostilité publique
- Gagné : Attention, visibilité politique
- Net : Risque ≈ Gain — neutre

TONALITÉ : Analytique et factuelle avec des insertions émotionnelles (exemple des soins intensifs)



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

CATÉGORIE DE RÉSULTAT : B — Cas limite (partiellement étayé, partiellement spéculatif ; comparaison avec la Suède simplifiée)

Résumé : Le camp adverse est discrédité par association avec la rhétorique de la "dictature", des vidéos antiétatiques et des "adeptes du chapeau en aluminium". Rietiker est qualifié d'"incompétent", bien qu'il soit docteur en biochimie (catégorie B). Le modérateur n'intervient pas de manière symétrique lors des attaques contre le camp adverse.



7. TIMING

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Position : 00:00 — 12:21 (début)

Contenu : Interview d'ouverture approfondie avec le conseiller fédéral Berset, avant que le camp adverse ne prenne la parole.

Effet du timing

L'interview d'ouverture fixe le cadre du débat. Berset peut développer sa position sans être interrompu. Le camp adverse doit ensuite réagir à un récit déjà établi. Cela est structurellement avantageux pour le camp des partisans.

Constat 2 :

Position : 12:28 (immédiatement après l'interview de Berset)

Contenu : Le modérateur ouvre avec Ender : "Monsieur Ender, dans une dictature, dont votre camp aime bien parler..."

Effet du timing

La première question au camp adverse est une question de confrontation à connotation négative. En contraste, Berset avait été introduit par une question ouverte ("Qu'avez-vous fait de travers ?") qui lui laissait de l'espace pour se présenter.

Constat 3 :

Position : 54:54 — 64:22 (milieu)

Contenu : L'interview en tête-à-tête avec Ender dans le "banc d'essai" — une rubrique spéciale utilisée exclusivement pour le camp adverse.

Effet du timing

Le "banc d'essai" est une rubrique asymétrique : Ender est confronté seul, tandis que Berset était également seul lors de l'interview d'ouverture, mais avec des questions moins confrontationnelles. Le placement au milieu de l'émission confère au banc d'essai une attention maximale.

Résumé : Le timing favorise structurellement le camp des partisans : Berset ouvre avec 18 minutes de temps de parole ininterrompu, le camp adverse est introduit par des questions de confrontation et mis sous pression dans le "banc d'essai".



8. INDIGNATION SÉLECTIVE

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Indignation = biais. L'indignation sélective renforce le constat. Score = degré d'indignation (0–5) + sélectivité (0–5)

Constat 1 :

Horodatage 47:56

Événement déclencheur : Rietiker qualifie Häusler d'"incompétent" ("Il n'est pas médecin. Il ne sait pas de quoi il parle.")

Réaction : "Je vous demande de vraiment ne plus dire cela ici. Je vous adresse par la présente un avertissement formel pour avoir qualifié cet homme d'incompétent."

Comparaison

Bäumle qualifie le camp adverse à 83:59 d'"adeptes du chapeau en aluminium" — réaction du modérateur : aucun avertissement, aucune intervention.

Asymétrie : Démontrée. Rietiker reçoit un avertissement formel pour une question de qualification (certes impolie mais factuelle). Bäumle ne reçoit aucune réaction pour une désignation globalement disqualifiante ("adeptes du chapeau en aluminium"). L'événement déclencheur chez Rietiker (question de qualification) est moins grave que l'événement déclencheur chez Bäumle (diffamation globale), mais la réaction est inversement proportionnelle.

Constat 2 :

Horodatage 51:50

Événement déclencheur : Marquez utilise le mot "conneries" ("C'est simplement des conneries. Désolé.")

Réaction : "Bien, je m'interdis également de telles expressions ici. C'est dangereux. Mais ce n'est vraiment pas nécessaire, Monsieur Mockes. C'est dangereux. Nous pouvons tout de même maintenir une certaine étiquette ici."

Comparaison

Bäumle à 83:59 : "Ces sceptiques des vaccins, j'en ai ras-le-bol, non ? [...] Regardez donc les adeptes du chapeau en aluminium." — Réaction : aucune.

Asymétrie : Démontrée. Marquez est réprimandé pour un langage familier. Bäumle utilise des désignations dépréciatives ("adeptes du chapeau en aluminium") sans réaction du modérateur.

Degré d'indignation : 3/5

Sélectivité : 3/5

Résumé : Le modérateur intervient lors des infractions du camp adverse (avertissement, réprimande), mais pas lors d'infractions comparables ou plus graves du camp des partisans ("adeptes du chapeau en aluminium"). L'asymétrie est démontrée par des événements comparatifs directs.



9. EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — Vue d'ensemble)

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage 17:25

Perspective/fait manquant : Les objections des 376 juristes sont mentionnées, mais jamais mises en perspective par un constitutionnaliste indépendant.

Pertinence : La dimension constitutionnelle est centrale pour la question de la votation. La question de savoir si la loi viole effectivement des droits fondamentaux est une question juridique, pas une opinion politique.

Impact : Sans mise en perspective juridique, les objections apparaissent comme de simples affirmations politiques du camp adverse, et non comme une question juridique substantielle.

Constat 2 :

Horodatage 78:45

Perspective/fait manquant : La suppression des tests gratuits et son impact sur la contrainte vaccinale indirecte est soulevée par Bircher, mais n'est pas approfondie.

Pertinence : La suppression des tests gratuits est un élément central de la loi qui restreint de facto le libre choix entre vaccination et test.

Impact : Un argument essentiel du camp adverse reste sans fact-checking et sans approfondissement.

Constat 3 :

Horodatage toute l'émission

Perspective/fait manquant : Aucune discussion sur les critères de sortie : dans quelles conditions les mesures seraient-elles levées ? Quelle est la stratégie à long terme ?

Pertinence : Pour les électeurs, la question de savoir si la loi est limitée dans le temps et quels critères s'appliquent à sa levée est centrale.

Impact : L'émission ne discute que de la situation actuelle, pas de la perspective à long terme. Cela favorise le camp des partisans, qui se réfère à la situation d'urgence actuelle.

Résumé : L'émission est thématiquement focalisée sur la situation de crise actuelle et néglige les questions structurelles (droit constitutionnel, stratégie de sortie, contrainte vaccinale indirecte). Cela favorise le camp des partisans, qui se réfère à l'urgence immédiate.

La votation a lieu pendant la cinquième vague Covid, avec une forte hausse des cas (6'169 nouveaux cas le jour de l'émission, +46% par rapport à la semaine précédente). L'Autriche vient d'annoncer un confinement et une obligation vaccinale. Le débat social est polarisé entre ceux qui considèrent les mesures étatiques comme nécessaires et ceux qui craignent des restrictions aux droits fondamentaux et une concentration du pouvoir au Conseil fédéral. Le certificat Covid est l'objet central du litige : les partisans le voient comme un instrument pour éviter les fermetures, les opposants comme un instrument de discrimination et une contrainte vaccinale indirecte.

Part des perspectives couvertes



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Inversé : la valeur originale mesure la couverture (plus élevée = meilleure). Affiché comme écart (plus élevé = lacunes plus importantes).

[A] Efficacité épidémiologique du certificat : Le certificat démontre-t-il réellement une réduction des contaminations ?

[B] Préoccupations constitutionnelles : Les objections des 376 juristes sont-elles substantielles ?

[C] Conséquences économiques pour les PME et la restauration : La branche bénéficie-t-elle nettement du certificat ?

[D] Comparaisons internationales : Quels pays ont adopté des mesures similaires avec quels résultats ?

[E] Efficacité de la protection vaccinale contre la transmission : État actuel des données sur les personnes vaccinées comme vecteurs de transmission

[F] Thérapies alternatives et médicaments : Anticorps monoclonaux, nouveaux médicaments antiviraux

[G] Protection des données et traçage numérique des contacts : Réalité technique vs. exigences légales

[H] Légitimité démocratique : Le Parlement a-t-il réellement limité ou habilité le Conseil fédéral ?

[I] Conséquences sociales du certificat : Effets de division, santé mentale, cohésion sociale

[J] Stratégie pandémique à long terme : Endémie vs. endiguement, stratégie de sortie

[A] ÉVOQUÉ

Horodatage : 25:46 — Citation : "Les vaccinés propagent le virus" / correction de Häusler — Évaluation : Traité seulement en surface, aucune étude citée concrètement, Häusler reste vague ("40 à 80 pour cent, selon les études").

[B] ÉVOQUÉ

Horodatage : 17:25 — Citation : "376 juristes... ces modifications législatives sont dangereuses" — Évaluation : Mentionné, mais non approfondi ; aucun juriste ne prend la parole, aucun fact-checking à ce sujet.

[C] ÉVOQUÉ

Horodatage : 29:26 / 30:36 — Citation : "81% ont subi des pertes de chiffre d'affaires selon la branche de la restauration" / "nous arrivons à 10 à 15% au maximum" — Évaluation : Chiffres contradictoires, aucun expert économique indépendant.

[D] TRAITÉ

Horodatage : 35:02 / 40:53 — Citation : Comparaison avec la Suède, comparaison avec l'Autriche — Évaluation : Traité, mais de manière sélective ; Häusler ne confirme que partiellement la comparaison avec la Suède.

[E] TRAITÉ

Horodatage : 26:01 — Citation : Fact-checking de Häusler sur les personnes vaccinées hospitalisées — Évaluation : Traité, mais avec des lacunes méthodologiques (aucune source primaire citée).

[F] TRAITÉ

Horodatage : 44:16 / 46:51 — Citation : Rietiker sur les anticorps monoclonaux, fact-checking de Häusler — Évaluation : Traité, mais Häusler relativise sans citer d'études concrètes.

[G] TRAITÉ

Horodatage : 60:25 / 65:50 — Citation : Données du certificat, traçage des contacts — Évaluation : Traité en détail, mais techniquement imprécis ; aucun expert indépendant en protection des données.

[H] TRAITÉ

Horodatage : 19:21 / 23:15 — Citation : "précisément sur ce point, la modification de la loi est bien un durcissement dans le sens où le Conseil fédéral a moins de pouvoir" — Évaluation : Traité, mais le modérateur adopte le cadrage du camp des partisans ("adaptations" au lieu de "durcissements").



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

[I] ÉVOQUÉ

Horodatage : 36:39 — Citation : "division de la société par le certificat" — Évaluation : Mentionné seulement en introduction, non approfondi ; aucun chercheur en sciences sociales ni psychologue.

[J] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucune discussion sur la stratégie de sortie à long terme, le concept d'endémie ou les critères de levée des mesures.

Score d'exhaustivité : 6/10

Justification : La plupart des perspectives sont au moins évoquées, mais rarement approfondies. Le fact-checking est orienté unilatéralement vers les déclarations du camp adverse. Les experts indépendants (constitutionnalistes, économistes, experts en protection des données) font totalement défaut. La stratégie pandémique à long terme n'est pas discutée.



Éléments qualitatifs — 6 techniques qualitatives

10. CADRAGE (Framing)

7/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

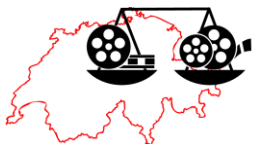
Horodatage	20:27
Citation	<i>"Vous remarquez déjà la tonalité. Ce côté parle de durcissements, ce côté parle de modifications, nous parlons d'adaptations."</i>
Manipulation	Le modérateur établit "adaptations" comme désignation neutre, bien qu'il s'agisse de la terminologie du camp des partisans. Ainsi, le cadrage du camp des partisans est établi comme officiellement neutre.
Pourquoi c'est problématique	Dans une émission de votation, la terminologie elle-même est l'objet de la confrontation politique. Le modérateur ne peut pas favoriser un camp en adoptant sa terminologie. "Adaptations" n'est pas plus neutre que "durcissements" — c'est un jugement de valeur politique.

Constat 2 :

Horodatage	00:10
Citation	<i>"La loi protège-t-elle les personnes et les entreprises, ou est-elle radicale et inutile ?"</i>
Manipulation	La question d'ouverture présente la position des partisans ("protège") comme positive et la position des opposants ("radicale et inutile") comme négative. "Radical" est un terme à connotation négative et évaluative.
Pourquoi c'est problématique	Une question d'ouverture neutre aurait pu être : "La loi protège-t-elle les personnes et les entreprises, ou restreint-elle les droits fondamentaux de manière disproportionnée ?" L'utilisation de "radical" pour la position des opposants donne le ton de toute l'émission.

Constat 3 :

Horodatage	55:17
Citation	<i>"Monsieur Ender, vous avez comme nous tous des besoins de liberté, mais en même temps, en période de crise, la solidarité est aussi de mise. Mais vous placez vos propres besoins de liberté au-dessus de tout. Cela s'appelle de l'égoïsme."</i>
Manipulation	Le modérateur cadre la position du camp adverse comme de l'"égoïsme" — un jugement moral, pas une question factuelle.
Pourquoi c'est problématique	Dans une émission de votation, il n'appartient pas au modérateur de condamner moralement la position d'un camp. Le camp des partisans n'est pas confronté à des jugements moraux comparables (p. ex. "N'est-il pas égoïste de discriminer les non-vaccinés ?").



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Résumé : Le cadrage de l'émission favorise le camp des partisans en adoptant leur terminologie ("adaptations"), en connotant négativement la position des opposants ("radical") et en condamnant moralement le camp adverse ("égoïsme").



11. CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage	00:10
Citation	"ou est-elle radicale et inutile ?"
Manipulation	"Radical" est un terme à connotation politiquement négative, associé à l'extrémisme dans la politique suisse.
Pourquoi c'est problématique	L'alternative neutre serait : "ou est-elle disproportionnée et non nécessaire ?" — factuel plutôt qu'évaluatif.

Constat 2 :

Horodatage	55:21
Citation	"Cela s'appelle de l'égoïsme."
Manipulation	"Égoïsme" est un jugement moral, pas une description factuelle d'une position politique.
Pourquoi c'est problématique	L'alternative neutre serait : "Donnez-vous la priorité à la liberté individuelle sur la protection collective ?" — question plutôt que jugement.

Constat 3 :

Horodatage	20:27
Citation	"nous parlons d'adaptations"
Manipulation	Le modérateur adopte la terminologie du camp des partisans comme désignation officielle.
Pourquoi c'est problématique	L'alternative neutre serait : "La loi prévoit des modifications que les partisans qualifient de restriction du Conseil fédéral et les opposants de durcissement des mesures."

Résumé : Le choix des mots du modérateur est systématiquement en faveur du camp des partisans : "adaptations" au lieu de "durcissements", "radical" pour la position des opposants, "égoïsme" comme jugement moral contre le camp adverse.



12. COMPORTEMENT DU MODÉRATEUR

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage 47:56

Événement déclencheur : Rietiker qualifie Häusler d'"incompétent" ("Il n'est pas médecin.")

Citation (modérateur) *"Je vous demande de vraiment ne plus dire cela ici. Je vous adresse par la présente un avertissement formel."*

Comparaison Bäumle à 83:59 qualifie le camp adverse d'"adeptes du chapeau en aluminium" — réaction : aucune intervention.

Asymétrie : Démontrée. Rietiker reçoit un avertissement formel pour une question de qualification. Bäumle ne reçoit aucune réaction pour une diffamation globale. L'événement déclencheur chez Bäumle est plus grave (diffamation globale d'un groupe), mais la réaction du modérateur est inversement proportionnelle.

Constat 2 :

Horodatage 55:17

Événement déclencheur : Ender défend sa position sur la liberté.

Citation (modérateur) *"Monsieur Ender, vous avez comme nous tous des besoins de liberté, mais en même temps, en période de crise, la solidarité est aussi de mise. Mais vous placez vos propres besoins de liberté au-dessus de tout. Cela s'appelle de l'égoïsme."*

Comparaison Berset n'est à aucun moment confronté à un jugement moral comparable (p. ex. "N'est-il pas égoïste de discriminer les non-vaccinés ?").

Asymétrie : Démontrée. Le modérateur porte un jugement moral sur le camp adverse, pas sur le camp des partisans.

Constat 3 :

Horodatage 06:35

Événement déclencheur : Berset esquive la question de savoir s'il a rompu sa promesse.

Citation (modérateur) *"Non, non, non, non. Si."*

Comparaison Les esquives d'Ender et de Bircher sont également confrontées, mais avec beaucoup plus d'insistance et de répétition.

Asymétrie : Partiellement démontrée. Le modérateur confronte Berset à sa promesse, mais laisse passer son explication détaillée. Les esquives d'Ender et de Bircher sont interrompues plus sèchement.

Résumé : Le comportement du modérateur présente une asymétrie manifeste : avertissement formel pour le camp adverse, aucune intervention pour des infractions comparables du camp des partisans. Les jugements moraux visent exclusivement le camp adverse.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato



13. ASYMÉTRIE DES QUESTIONS

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Asymétrie 1 :

À Berset, 03	14 : "Lisez-vous la NZZ ?" / "Qu'avez-vous fait de travers, Monsieur Berset, dans la campagne de votation ?" — douce/rhétorique (laisse à Berset de l'espace pour se présenter)
À Ender, 12	28 : "Monsieur Ender, dans une dictature, dont votre camp aime bien parler, vous n'auriez certainement pas pu lancer un référendum" — dure/confrontationnelle (associe Ender à l'extrémisme)
Comparaison	La question d'ouverture à Berset est une question ouverte qui lui laisse de l'espace pour se présenter. La question d'ouverture à Ender est une question de confrontation à connotation négative. Asymétrie clairement démontrée.

Asymétrie 2 :

À Ender, 55	17 : "Cela s'appelle de l'égoïsme." — jugement moral
À Wasserfallen, 22	43 : "Qu'est-ce qui vous fait soudainement abandonner votre pensée libérale ? Vous avez enterré la notion de liberté." — critique, mais sans jugement moral
Comparaison	Wasserfallen est interrogé de manière critique, mais sans jugement moral. Ender est condamné moralement ("égoïsme"). Asymétrie démontrée.

Asymétrie 3 :

À Bircher, 15	42 : "Martina Bircher, l'UDC du canton d'Argovie [...] a dit Oui à cette loi Covid par 48 voix contre 47, ce n'est pas la société qui est divisée, c'est l'UDC." — confrontationnel, focalisé sur la division interne
À Wismar-Felder, 12	32 : "Priska Wismar-Felder, vous êtes pour ainsi dire chez vous à la campagne." — doux, aucune confrontation avec les contradictions internes du Centre
Comparaison	Bircher est confrontée à la division interne de l'UDC. Wismar-Felder n'est pas confrontée aux contradictions internes du Centre. Asymétrie démontrée.

Résumé : Les questions posées au camp adverse sont systématiquement plus confrontationnelles, plus chargées de jugements moraux et focalisées sur les contradictions internes. Le camp des partisans reçoit des questions plus ouvertes avec davantage d'espace pour se présenter.



14. FAUSSE BALANCE

3/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage 02:53

Construction : "Bleu pour le camp des partisans, rouge pour le camp adverse" — la mesure du temps de parole est présentée comme preuve d'équilibre.

Analyse

La mesure du temps de parole suggère un équilibre formel, mais masque l'asymétrie qualitative : les interventions de fact-checking de Häusler () profitent exclusivement au camp des partisans et ne sont pas incluses dans la mesure du temps de parole. Berset, en tant que conseiller fédéral, a un poids institutionnel qui dépasse son temps de parole.

Résumé : La mesure du temps de parole crée une fausse balance formelle qui masque l'asymétrie qualitative (fact-checking, poids institutionnel de Berset, comportement du modérateur). Le score est modéré, car l'émission donne effectivement la parole aux deux camps.



15. AGENDA-SETTING

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Élément d'agenda établi : Le certificat Covid est l'instrument central pour éviter les fermetures — cette prémisse est traitée comme acquise.

Horodatage

10:49 — Preuve : "Mais clairement, avec le certificat, nous pouvons avoir une voie où nous avons les meilleurs arguments et les meilleurs éléments pour pouvoir exclure les fermetures. Sans certificat, ce serait beaucoup plus compliqué."

Agenda alternatif : La question de savoir si le certificat empêche réellement les fermetures (empiriquement prouvé ?) n'est pas traitée comme une question ouverte, mais posée comme prémisse.

Constat 2 :

Élément d'agenda établi : La hausse des cas est le problème central qui exige une action étatique.

Horodatage

37:01 — Preuve : Représentation graphique des cas sans contexte de taux de dépistage.

Agenda alternatif : La question de savoir si la hausse des cas avec un taux de vaccination élevé a encore la même signification qu'au début de la pandémie (hospitalisations vs. cas) n'est pas établie comme élément d'agenda.

Résumé : L'émission pose les prémisses du camp des partisans (le certificat empêche les fermetures, la hausse des cas exige une action étatique) comme acquises et ne discute qu'à l'intérieur de ce cadre.



CHAPITRE 4 — ÉVALUATION GLOBALE

Résultats

- SCORE FAITS CONCRETS (moyenne critères 1-9) : 5.9 / 10
- SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (moyenne critères 10-15) : 6.2 / 10

Techniques dominantes

- 1. Comportement du modérateur (score 7) :** Le modérateur adresse au camp adverse un avertissement formel et des jugements moraux ("égoïsme"), tandis que des infractions comparables ou plus graves du camp des partisans ("adeptes du chapeau en aluminium") restent sans réaction. Cette asymétrie est démontrée par des événements comparatifs directs et constitue la technique individuelle la plus grave.
- 2. Cadrage et choix des mots (score 7 chacun) :** L'adoption de la terminologie des partisans ("adaptations"), la connotation négative de la position des opposants ("radical") et la condamnation morale ("égoïsme") établissent un cadre systématique qui discrédite le camp adverse dès le début. Ces techniques agissent de manière cumulative et sont difficiles à réfuter, car elles apparaissent comme une modération "neutre".
- 3. Sélection des experts (score 7) :** Le seul expert de "fact-checking" est interne à SRF (Thomas Häusler) et ne corrige exclusivement que les déclarations du camp adverse. Les experts externes indépendants (constitutionnalistes, épidémiologistes, experts en protection des données) font totalement défaut. Cela confère une légitimité scientifique au biais institutionnel.

Messages clés de l'émission

MESSAGE 1 (CONTENU) : "La loi Covid est nécessaire et raisonnable ; ceux qui s'y opposent mettent en danger les personnes et les entreprises."

Technique : Cadrage, agenda-setting, fact-checking exclusivement contre le camp adverse — Preuves : 00:10, 26:01, 37:01

MESSAGE 2 (PERSONNEL) : "Les opposants à la loi Covid sont soit extrémistes, soit égoïstes, soit incompetents."

Technique : Culpabilité par association, choix des mots, comportement du modérateur — Preuves : 12:28, 47:56, 55:17, 83:59

MESSAGE 3 (SOCIÉTAL) : "La Suisse est un modèle de démocratie ; ceux qui rejettent la loi mettent en danger ce modèle."

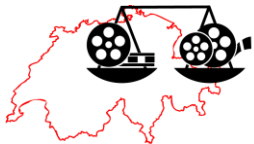
Technique : Cadrage, timing (ouverture avec Berset), agenda-setting — Preuves : 17:56, 53:59, 60:10

Classification du degré de manipulation

Justification : Le score global de 6.0/10 correspond à une unilatéralité manifeste. L'émission viole l'art. 4 LRTV dans plusieurs dimensions : le seul expert de fact-checking est interne à SRF et ne corrige exclusivement que le camp adverse ; le modérateur utilise des jugements moraux ("égoïsme") et des avertissements formels de manière asymétrique ; la terminologie du camp des partisans est établie comme neutre. L'unilatéralité ne résulte pas d'erreurs isolées, mais révèle un schéma cohérent sur l'ensemble de l'émission. Pour une émission de votation qui sert explicitement à la formation démocratique de l'opinion, ce schéma est particulièrement grave.

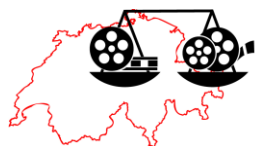
CONCLUSION

L'Arena de votation de novembre 2021 sur la loi Covid présente une unilatéralité manifeste et cohérente en faveur du camp des partisans, attestée par plusieurs indicateurs indépendants. Le modérateur Sandro Brotz utilise des jugements moraux ("égoïsme"), des avertissements formels et des questions d'ouverture confrontationnelles exclusivement envers le camp adverse, tandis que des infractions comparables ou plus graves du camp des partisans ("adeptes du chapeau en aluminium") restent sans réaction. L'expert de fact-checking utilisé, Thomas Häusler, est interne à SRF, présente un conflit d'intérêts structurel et ne corrige, dans toute l'émission, exclusivement que des déclarations du camp adverse — sans qu'un seul fact-checking ne corrige une déclaration du camp des partisans. Cette combinaison de comportement de modération asymétrique, de fact-checking unilatéral et d'adoption systématique de la terminologie des partisans ("adaptations" au lieu de "durcissements") viole l'art. 4 LRTV, qui exige



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

une présentation factuelle, la diversité des opinions et une sélection équilibrée des interlocuteurs. L'émission est formellement équilibrée (les deux camps prennent la parole, les temps de parole sont mesurés), mais qualitativement unilatérale — un schéma plus difficile à reconnaître et à réfuter qu'une prise de parti manifeste.



ÉVALUATION GLOBALE DES 15 CRITÈRES

Scores individuels — Les 15 critères

N°	Critère	Score	Classification
1	SÉLECTION DES EXPERTS	7	●●●●
2	SÉLECTION DES SOURCES	6	●●●
3	RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE	4	●●
4	OMISSIONS (Selective Omission)	7	●●●●
5	MANIPULATION DES CHIFFRES	5	●●●
6	CULPABILITÉ PAR ASSOCIATION (Guilt by Association)	6	●●●
7	TIMING	6	●●●
8	INDIGNATION SÉLECTIVE	6	●●●
9	EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — Vue d'ensemble)	6	●●●
10	CADRAGE (Framing)	7	●●●●
11	CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE	7	●●●●
12	COMPORTEMENT DU MODÉRATEUR	7	●●●●
13	ASYMÉTRIE DES QUESTIONS	7	●●●●
14	FAUSSE BALANCE	3	●●
15	AGENDA-SETTING	6	●●●

SCORE FAITS CONCRETS (1-8)	5.9/10	<i>Déséquilibre considérable</i>
-----------------------------------	---------------	----------------------------------

SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (9-14)	6.2/10	<i>Violation grave du principe d'équilibre. Degré d'écart élevé</i>
--	---------------	---

SCORE GLOBAL	6.1/10	<i>Violation grave du principe d'équilibre. Degré d'écart élevé</i>
---------------------	---------------	---

Moyenne des faits concrets et des éléments qualitatifs



LÉGENDE — Signification des scores

Scores individuels par critère (0–10)

0	Aucun constat	Aucune anomalie pertinente constatée.
1–2	Constat faible	Légère anomalie sans atteinte substantielle à l'équilibre.
3–4	Constat léger à modéré	Tendance perceptible ; pertinence de l'effet faible à modérée.
5	Constat modéré avec pertinence de l'effet	Déséquilibre pertinent qui influence le potentiel de formation d'opinion du public.
6	Constat considérable (seuil)	Les scores à partir de 6 sont signalés comme "constats considérables".
7	Constat considérable	Déséquilibre clair et bien étayé avec une pertinence de l'effet marquée.
8–9	Constat grave	Déséquilibre prononcé ; plusieurs constats individuels étayables dans ce critère.
10	Degré maximal	Déséquilibre systématique et continu dans ce critère.

Index d'écart agrégé — Plages d'interprétation

0.0 – 2.5	Sans anomalie	Aucun schéma substantiel perceptible ; l'émission satisfait au principe de présentation factuelle.
2.6 – 4.0	Léger déséquilibre	Anomalies isolées ; statistiquement visibles, mais encore dans la marge de tolérance.
4.1 – 6.0	Déséquilibre considérable	Plusieurs constats considérables ; atteinte pertinente à la diversité des perspectives.
6.1 – 8.0	Violation grave du principe d'équilibre. Degré d'écart élevé	Schémas prononcés couvrant l'ensemble de l'émission ; haute pertinence de l'effet.
8.1 – 10	Unilatéralité systémique fondamentale. Degré de biais très élevé	Degré maximal sur presque tous les critères ; couverture systématiquement unilatérale.

Biais partisan (-5 à +5)

-5 à -3	Fortement désavantagé	Le parti est nettement défavorisé dans sa représentation, son temps de parole ou son cadrage.
-2 à -1	Légèrement désavantagé	Désavantage perceptible, mais faible.
0	Neutre	Aucune faveur ou désavantage constatable.
+1 à +2	Légèrement favorisé	Faveur perceptible, mais faible.
+3 à +5	Fortement favorisé	Le parti est nettement avantagé dans sa représentation, son temps de parole ou son cadrage.



CHAPITRE 5 — CLASSIFICATION JURIDIQUE (Art. 4 LRTV)

Évaluation selon l'art. 4 LRTV

L'art. 4 LRTV exige : une présentation factuelle des faits et événements, la diversité des opinions sur les sujets controversés, une sélection équilibrée des interlocuteurs.

Violation 1 :

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (diversité des opinions sur les sujets controversés)

État de fait : Le seul expert de fact-checking (Thomas Häusler) est interne à SRF et ne corrige exclusivement que les déclarations du camp adverse. Pas un seul fact-checking ne corrige une déclaration du camp des partisans.

Preuve : Horodatage 26:01 — Citation : "Les données actuelles indiquent qu'en Suisse, environ un tiers des personnes hospitalisées sont vaccinées [...] trois fois plus de personnes non vaccinées sont hospitalisées que de personnes vaccinées." — Correction d'une déclaration de Rietiker (camp adverse). Aucun fact-checking analogue pour Berset, Wasserfallen, Wismar-Felder ou Bäumle.

Évaluation : L'application unilatérale du fact-checking viole le principe de diversité des opinions, car l'autorité scientifique est utilisée exclusivement pour soutenir un camp. Cela est particulièrement grave, car le fact-checking est présenté comme neutre.

Violation 2 :

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (présentation factuelle) en relation avec l'art. 4 al. 4 LRTV (protection de la libre formation de l'opinion)

État de fait : Le modérateur utilise des jugements moraux ("Cela s'appelle de l'égoïsme") exclusivement envers le camp adverse et adresse un avertissement formel pour une question de qualification (Rietiker), tandis qu'une diffamation globale du camp adverse ("adeptes du chapeau en aluminium") reste sans réaction.

Preuve : Horodatage 55:17 — Citation : "Cela s'appelle de l'égoïsme." (à Ender) ; Horodatage 83:59 — Citation : "Regardez donc les adeptes du chapeau en aluminium." (Bäumle, aucune réaction du modérateur).

Évaluation : Le comportement de modération asymétrique viole le principe de présentation factuelle, car il discrédite systématiquement le camp adverse et nuit à la libre formation de l'opinion des téléspectateurs.

Violation 3 :

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (sélection équilibrée des interlocuteurs)

État de fait : La terminologie du camp des partisans ("adaptations") est établie par le modérateur comme désignation officielle neutre, tandis que la terminologie du camp adverse ("durcissements") est présentée comme partisane.

Preuve : Horodatage 20:27 — Citation : "Vous remarquez déjà la tonalité. Ce côté parle de durcissements, ce côté parle de modifications, nous parlons d'adaptations."

Évaluation : L'adoption de la terminologie des partisans comme langage de modération "neutre" viole le principe de présentation équilibrée, car elle présente un jugement de valeur politique comme un fait objectif.

Évaluation globale art. 4 LRTV

L'émission viole l'art. 4 LRTV dans trois dimensions démontrables : fact-checking unilatéral, comportement de modération asymétrique et adoption de la terminologie des partisans comme neutre. Les violations ne résultent pas d'erreurs isolées, mais révèlent un schéma cohérent qui nuit à la libre formation de l'opinion des téléspectateurs. Particulièrement grave est le recours à un expert de fact-checking interne à SRF qui ne corrige exclusivement que le camp adverse, donnant ainsi l'apparence d'une neutralité scientifique à une présentation unilatérale. Pour une émission de votation qui sert explicitement à la formation démocratique de l'opinion et est diffusée par le service public de radiodiffusion, ces schémas constituent une violation substantielle du mandat légal.



CHAPITRE 6 — Vérification approfondie des sources

Thomas Häusler (responsable Science Radio SRF)

1. FINANCEMENT : SRF, service public, financé par la redevance Serafe et des contributions étatiques.

Configuration d'intérêts : SRF est en tant qu'institution partie du système médiatique régulé par l'État ; intérêt institutionnel à légitimer les mesures étatiques, car SRF est lui-même régulé par l'État.

2. MANDAT : Le mandat de Häusler en tant que rédacteur scientifique de SRF est de préparer des sujets scientifiques pour un large public. Ce mandat n'est pas compatible avec le rôle de vérificateur de faits neutre dans une émission de votation politiquement chargée de sa propre chaîne.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : Häusler, en tant que collaborateur de SRF, a un intérêt institutionnel à soutenir la ligne de son employeur. SRF, en tant que service public de radiodiffusion, a un intérêt institutionnel à légitimer les mesures étatiques qui concernent également SRF lui-même (p. ex. interdictions d'événements affectant les productions SRF).

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Interne SRF, conflit d'intérêts structurel

D2 Risque personnel : -1 — Aucun risque personnel ; carrière chez SRF dépendante de la ligne institutionnelle

D3 Compétence professionnelle : +1 — Journaliste scientifique, mais pas épidémiologiste ; commente des études médicales sans expérience de recherche propre

D4 Cohérence des opinions : 0 — Aucune donnée comparative disponible

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Largement basé sur les données, mais sans indication des sources primaires ("selon les études")

D6 Niveau de source : -1 — Secondaire ; cite des études sans référence

TOTAL : -1 → FEU DE SOURCE : JAUNE

5. CONTRE-VOIX : Un épidémiologiste indépendant (p. ex. Swiss TPH, ETH Zurich) aurait pu répondre aux mêmes questions avec des données primaires et sans conflit d'intérêts institutionnel. Cette contre-voix fait totalement défaut.

IMPORTANT : La présentation de Häusler comme expert neutre de "fact-checking" est une attribution sociale qui doit elle-même être remise en question. "Responsable Science Radio SRF" est une fonction institutionnelle, pas une qualification d'expert scientifique indépendant. Le cadrage comme neutre masque le conflit d'intérêts structurel.

GFS / Sondage d'opinion SRG

1. FINANCEMENT : GFS est un institut de recherche privé ; le sondage a été commandé par SRG. Configuration d'intérêts : le commanditaire SRG a un intérêt institutionnel dans des résultats de sondage qui légitiment les mesures étatiques.

2. MANDAT : GFS effectue de la recherche sur commande ; le mandat est compatible avec une recherche neutre, mais la relation de commanditaire avec SRG crée un conflit d'intérêts structurel.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : SRG, en tant que commanditaire, a un intérêt institutionnel dans des sondages qui soutiennent sa ligne éditoriale. Le sondage est utilisé par le modérateur comme argument contre le camp adverse ("Ces personnes font davantage confiance à l'État que vous").

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Financé par SRG

D2 Risque personnel : 0 — Neutre

D3 Compétence professionnelle : +2 — GFS est un institut de recherche reconnu

D4 Cohérence des opinions : +1 — GFS effectue régulièrement des sondages de votation

D5 Émotionnalisation vs. données : +2 — Basé sur les données

D6 Niveau de source : +1 — Collecte primaire

TOTAL : +5 → FEU DE SOURCE : VERT (avec réserve : conflit d'intérêts du commanditaire)

5. CONTRE-VOIX : Les sondages de votation Tamedia ou d'autres enquêtes indépendantes ne sont pas mentionnés. L'utilisation du propre sondage de SRG comme argument contre le camp adverse est méthodologiquement problématique, même si le sondage lui-même est méthodologiquement solide.

Classification juridique et méthodologique



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Pas un jugement de fait

Les résultats présentés ne constituent pas des constatations de fait sur des personnes, des rédactions ou des émissions individuelles. Ils sont à comprendre comme le résultat d'une opérationnalisation standardisée, et non comme la constatation d'une responsabilité individuelle.

Pas un jugement juridique

L'index d'écart agrégé ne remplace pas une appréciation juridique au sens de l'art. 4 LRTV. L'évaluation de la conformité d'une émission concrète aux dispositions légales relève exclusivement des instances compétentes (notamment l'AIEP).

Pas une preuve de causalité

Les corrélations statistiques ne doivent pas être interprétées comme la preuve de liens de causalité ou d'intentions rédactionnelles. Les valeurs d'écart peuvent être influencées par le choix des sujets, l'actualité, la controverse politique ou la logique du format.

Pas un jugement d'intention

L'analyse mesure des caractéristiques structurelles observables des émissions. Un score de 7 signifie qu'un déséquilibre considérable a été constaté — non que la rédaction l'ait intentionné. La méthodologie ne se prononce pas sur les motivations ou les objectifs stratégiques.

Instrument de comparaison heuristique

L'index sert à la reconnaissance comparative de schémas sur des milliers d'émissions, et non à la mesure métrologique précise de contributions individuelles. Les valeurs seuils servent à l'orientation heuristique, non à la qualification juridique stricte.



ANNEXE 1 : LÉGISLATION NATIONALE

Base légale Suisse — SRG SSR

Loi

Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40)

Articles pertinents

- Art. 4 al. 1 LRTV : Toutes les émissions d'un programme de radio ou de télévision doivent respecter les droits fondamentaux. Les émissions doivent notamment respecter la dignité humaine, ne peuvent être ni discriminatoires, ni contribuer à la haine raciale, ni mettre en danger la moralité publique, ni glorifier ou banaliser la violence.
- Art. 4 al. 2 LRTV : Les émissions rédactionnelles à contenu informatif doivent présenter les faits et événements de manière factuelle, de sorte que le public puisse se former sa propre opinion. Les opinions et commentaires doivent être reconnaissables comme tels.
- Art. 4 al. 4 LRTV : Dans l'ensemble des émissions rédactionnelles, la diversité des événements et des opinions doit être exprimée de manière appropriée (principe de diversité).

Obligations fondamentales

1. **Présentation factuelle** : Présentation factuelle des faits et événements
2. **Diversité des opinions** : Diversité des points de vue sur les sujets controversés
3. **Équilibre** : Sélection équilibrée des interlocuteurs

Autorité de surveillance

- AIEP (Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) : Examine les plaintes contre des émissions diffusées pour violation de l'art. 4 LRTV
- OFCOM (Office fédéral de la communication) : Autorité de régulation et de surveillance
- Services de médiation de la SRG : Premier point de contact pour les plaintes relatives aux programmes

Procédure de plainte

1. Service de médiation de l'unité d'entreprise concernée (SRF, RTS, RSI, RTR)
2. AIEP (en cas de désaccord)
3. Tribunal fédéral (dernière instance)



ANNEXE 2 : BASES SCIENTIFIQUES

Bibliographie

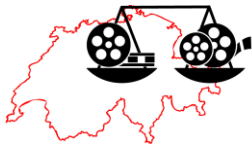
- Bennett, W. L. (1990). Toward a theory of press-state relations in the United States. *Journal of Communication*, 40(2), 103–125.
- Berelson, B. (1952). *Content analysis in communication research*. Free Press.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51–58.
- fög – Forschungszentrum Öffentlichkeit und Gesellschaft (2024). *Jahrbuch Qualität der Medien 2024*. Schwabe.
- Gilardi, F., Alizadeh, M. & Kubli, M. (2023). ChatGPT outperforms crowd workers for text-annotation tasks. *PNAS*, 120(30).
- Iyengar, S. & Kinder, D. R. (1987). *News that matters: Television and American opinion*. University of Chicago Press.
- Jolly, S. et al. (2022). Chapel Hill Expert Survey trend file, 1999–2019. *Electoral Studies*, 75, 102420.
- Krippendorff, K. (2004). *Content analysis: An introduction to its methodology* (2nd ed.). Sage.
- McCombs, M. E. & Shaw, D. L. (1972). The agenda-setting function of mass media. *Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176–187.
- Shoemaker, P. J. & Vos, T. P. (2009). *Gatekeeping theory*. Routledge.
- SVFAB (2026). *Methodenbericht v4.1: Zählbare Kriterien und Multi-Modell-Kreuzvalidierung*.
- Törnberg, P. (2023). ChatGPT-4 outperforms experts and crowd workers in annotating political Twitter messages. arXiv:2304.06588.

Documents de travail SVFAB

- Schläpfer, D. (2026). Systematic AI-Assisted Analysis of Public Broadcaster Impartiality: A Scalable Methodological Framework for Measuring Structural Bias in Public Service Media. [SSRN 6688478](#)
- Schläpfer, D. (2026). Measuring Editorial Noise: A Retrospective Suppression Index for Public Broadcasting Content Analysis. [SSRN 6733280](#)
- Schläpfer, D. (2026). Source Traffic Light: A Six-Dimensional Credibility Framework for Systematic Source Assessment in Public Service Media. [SSRN 6733880](#)

David Schläpfer — ORCID : 0009-0000-5671-9266

SVFAB — Association suisse pour une couverture médiatique équilibrée | Case postale, 8021 Zurich 1 | www.svfab.ch | kontakt@svfab.ch | Rapport méthodologique mars 2026 | Convertisseur 3.4 (2026-05-20)



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Évaluations et adhésion au SVFAB

Sur SVFAB.ch, vous obtenez non seulement des évaluations détaillées supplémentaires, mais vous pouvez également en faire établir pour n'importe quelle émission (ce service est facturé).

Pour que notre travail soit solide, nous dépendons des cotisations de membres et de donateurs.

Contact et informations complémentaires :

www.SVFAB.ch | Kontakt@SVFAB.ch

Coordonnées bancaires : PostFinance – POFICHBE

IBAN : CH32 0900 0000 1675 6251 1

Destinataire : SVFAB, Case postale, CH-8021 Zurich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Vous trouverez chez SVFAB les livres suivants

Commandes via www.svfab.ch ou kontakt@svfab.ch



Une couverture médiatique déséquilibrée est la réponse à l'initiative de réduction de moitié en Suisse : les techniques de manipulation y sont expliquées en détail, en commençant par la sélection des collaborateurs et la sélection des sources. Ensuite, 15 principes sont expliqués : omission, cadrage, cadrage temporel, culpabilité par association, émotionnalisation, décontextualisation et bien d'autres, illustrés par de nombreux exemples. On reconnaît en outre où nous appliquons nous-mêmes ces techniques — ce qui favorise non seulement la prise de conscience mais aussi l'empathie.

En option, le livre est accompagné de **cartes à jouer**
Également disponible en **livre audio**



L'interview n'est pas une conversation. C'est une scène — et quelqu'un d'autre a écrit le scénario.

Celui qui ne le sait pas fournit du matériel. De bonnes citations qui seront mal coupées. Des déclarations justes qui atterriront dans le mauvais contexte. Des réponses honnêtes qui seront cadrées comme des aveux.

Ce livre n'est pas un livre de critique des médias. C'est une boîte à outils — pour tous ceux qui ont un microphone devant le nez et veulent savoir ce qu'ils peuvent faire contre cela. 7 chapitres. 7 outils : Ce qu'est vraiment une interview. Les 7 pièges les plus fréquents. Les trois principes fondamentaux de la souveraineté — ancrer, recadrer, délimiter. Préparation en une heure. Corps et voix. Que faire quand ça tourne mal. Et ce qui compte après l'interview.

Pour les politiciens, les militants, les entrepreneurs, les lanceurs d'alerte — pour tous ceux qui sont exposés et veulent comprendre comment fonctionne le jeu. Pour qu'ils arrêtent d'y participer — et commencent à le façonner.

En A5. Direct. Pour la préparation, la consultation, le suivi et en cas de difficultés



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato



Tu crois voir le monde. En réalité, tu vois le cadre que quelqu'un a posé autour de lui. Le cadrage est la technique de manipulation la plus ancienne et la plus élégante du monde. Elle ne change pas les faits — elle change ce que nous faisons des faits. Ce que nous ressentons. Ce que nous croyons. Comment nous décidons. Et elle fonctionne — parce que nous y participons tous. Quotidiennement. Inconsciemment. Toi aussi. Ce livre n'est pas un manuel aride. C'est un cahier d'exercices — ludique, direct, plein d'exemples tirés de la vraie vie. Tu n'apprends pas seulement comment les autres te cadrent. Tu apprends comment tu cadres toi-même — et comment tu peux le faire consciemment et équitablement.

Car celui qui comprend le cadrage voit le monde plus clairement. Écoute les informations différemment. Mène des conversations avec plus d'assurance. Et se laisse moins facilement imposer un cadre choisi par quelqu'un d'autre.

Avec de nombreux exercices et des exemples concrets tirés de la politique, des médias et du quotidien — et quelques sourires.

Le cadrage avec style. Parce que le cadre change tout.



La SRG perçoit 1.56 milliard de francs par an — de force, de chaque ménage. Celui qui se sent traité injustement peut se plaindre. Il existe même une instance pour cela : l'AIEP, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision.

Seulement : elle n'est pas indépendante. Elle n'a aucun pouvoir de sanction. Et elle décide dans 99.6% de tous les cas : rien.

Cette analyse met le système à nu — de manière factuelle, précise, sans polémique. Procédures, personnel, compétences, coûts, statistiques, voies de recours. Et l'examen de droit public qui montre : le système AIEP ne remplit aucun des trois critères fondamentaux — il n'est ni approprié, ni conforme à la séparation des pouvoirs, ni conforme aux règles du marché.

L'instance censée protéger les citoyens protège avant tout le système qu'elle devrait contrôler.

Une lecture indispensable pour tous ceux qui envisagent de déposer une plainte — et pour tous ceux qui veulent comprendre pourquoi une véritable surveillance des médias fait encore défaut en Suisse.